

NOM _____

Coordonnées des parents pour les mineurs :

① Mme / M. _____

TÉL 0 _____

② Mme / M. _____

TÉL 0 _____

PRÉNOM _____

SEXE M
 F

DATE DE NAISSANCE _____
(JJ/MM/AAAA) ÂGE _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL

VILLE

EMAIL _____

TÉL 0 _____



OFFRE RÉSERVÉE AUX ADULTES

Je m'inscris à la salle de **Remise en forme/Fitness du SMM**
située au 107, rue Maurice Arnoux OFFRE VALABLE POUR TOUTE LA SAISON 2020-2021
au tarif de 72€ (partenariat judo/ju-jitsu)

- fournir un certificat médical et signer le règlement intérieur.
- faire un règlement séparé selon l'option choisie.

RÈGLEMENT DE L'ADHÉSION

Modes de paiement acceptés :
CHÈQUES - ESPÈCES - PASS⁺ HAUTS-DE-SEINE 2020
CHÈQUES VACANCES ANCV - COUPONS SPORTS ANCV

Détail du montant à régler :

cotisation 2020-21 _____ €

_____ €

_____ €

_____ €

TOTAL _____ €

_____ €

_____ €

1 SEUL CHÈQUE n° _____ banque _____ €
À L'ORDRE DU «SMM» Nom du payeur (si différent de l'adhérent) : _____

ESPÈCES reçu n° _____, date : _____, signature : _____ €
EXCLUSIVEMENT AUPRÈS DE LA COMPTABILITÉ, au secrétariat général : 105, rue M. Arnoux

➔ SI VOUS BÉNÉFICIEZ DE L'AIDE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE⁽¹⁾ OU D'UN COMITÉ D'ENTREPRISE⁽²⁾

⁽¹⁾ PASS⁺ HAUTS-DE-SEINE 2020 _____ €
créez et affectez directement votre ticket au « STADE MULTISPORTS DE MONTROUGE » via passplus.hauts-de-seine.fr et imprimez le ticket à joindre au bulletin d'adhésion, avant le 31/12/2020.
Montant de l'aide :
• Collégien non boursier : 60€
• Collégien boursier : 80€

⁽²⁾ CHÈQUES VACANCES ANCVx10€ +x20€ +x25€ +x50€ _____ €

⁽²⁾ COUPONS SPORTS ANCVx10€ +x20€ +x25€ +x50€ _____ €

⁽²⁾ CHÈQUE CE n° _____ banque _____ €
À L'ORDRE DU «SMM» Nom du CE : _____

➔ OU SI VOUS ÊTES DANS L'ATTENTE d'un moyen de paiement ci-dessus⁽¹⁾⁽²⁾, joindre un chèque :

CHÈQUE DE CAUTION _____ €

encaissement le 31/01/2021 en cas de justificatif(s) manquant(s) à la date limite de dépôt.

EN ATTENTE DE : PASS⁺ CV/CS ANCV CHÈQUE CE

TOTAL _____ €

À ce bulletin, joindre un :

Pour les nouveaux adhérents :

CERTIFICAT MÉDICAL de moins de trois mois (à la date de début de l'activité), indiquant la «non contre-indication à la pratique sportive en compétition» pour chaque discipline sportive sollicitée.

Pour les licenciés :

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ nous fournir l'attestation

Pour les Montrougiens uniquement :

JUSTIFICATIF DE DOMICILE, (facture EDF, GDF, facture de téléphone, facture adsl/fibre, quittance d'assurance), au nom/prénom de l'inscrit ou du conjoint ou du responsable légal pour les mineurs.

JE DÉCLARE EN QUALITÉ DE : adhérent(e) mère père tuteur/tutrice

avoir lu et accepté l'ensemble des clauses indiquées au verso du bulletin.

Fait à _____ le : _____

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal :

Partenaire du sport

Crédit Mutuel

CRÉDIT MUTUEL DE MONTRouGE

44 Avenue de la République – 92120 MONTRouGE

Courriel : 06116@creditmutuel.fr – 0 820 887 395 Service 0,12 € / min + prix appel

NOTICE D'INSCRIPTION

- Reportez-vous au guide des sports ou au site internet SMM92.FR pour connaître les tarifs des activités sportives.
- Ce bulletin d'adhésion est à remettre **REPLI, DATÉ ET SIGNÉ** avec la totalité du RÈGLEMENT.
- Les dossiers incomplets ou illisibles seront refusés et l'adhérent n'aura pas accès aux installations.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



POUR TOUTE ADHÉSION AU SMM, VOICI LES CLAUSES QUE VOUS DÉCLAREZ AVOIR LUES ET ACCEPTÉES (signature obligatoire au recto du bulletin) :

- **J'ATTESTE** sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.
 - **JE ME CONFORME** aux dispositions prévues par les statuts, le règlement intérieur du SMM et celui de la section concernée.
 - **JE M'ACQUITTE** des droits d'entrée et cotisation (toute annulation entraîne 20 € de frais de dossier).
 - **JE SUIS INFORMÉ(E)** que le club omnisports sera amené à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.
 - **J'AUTORISE LE CLUB** à me transmettre des informations par courrier, mail et sms.
 - **J'ACCEPTÉ** que mon image et mon nom ou ceux de mon enfant apparaissent dans les publications ou lieux liés au SMM (*Guide des sports, Montrouge Magazine, sites Internet du SMM, etc.*)
 - **JE SUIS INFORMÉ(E)** de la couverture d'assurance pour tous les sociétaires du SMM et avoir été invité(e) à souscrire une assurance personnelle complémentaire.
 - **JE SUIS INFORMÉ(E)** que l'ensemble des prestations ou cours prévus en début de saison sont entendus forfaitairement pour toute la saison. *Les modifications pouvant intervenir en cours d'année impliquant des changements au regard des prévisions annoncées ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement, en particulier lorsque ces modifications sont liées à l'indisponibilité des installations sportives, indépendantes de la volonté du SMM (y compris intempéries).*
- ☞ **[concernant les MINEURS]** → **J'AUTORISE MON ENFANT** à être adhérent(e) du SMM et autoriser la prise en charge médicale pour tout incident survenant lors de l'activité sportive. *En cas d'annulation de cours ou d'entraînement, avec ou sans préavis, les enfants disposeront de leur temps et de leurs mouvements selon les consignes que les parents leur auront données pour cette éventualité.*

RÉSUMÉ DES GARANTIES

ASSURANCES → Vous bénéficiez de la garantie au titre du contrat n° 3 286 004 P souscrit par le SMM auprès de la MAIF pour la période du 01/09/2020 au 31/08/2021 pour les adhérents du SMM non licenciés.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE → Pour les adhérents du Stade Multisports de Montrouge, vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire : pour cela, le secrétariat général du SMM tient à votre disposition un formulaire de souscription ainsi que le tableau des garanties décrivant les différentes formules proposées.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Pour les adhérents licenciés : dans le cadre de leur activité sportive, les licenciés sont couverts par l'assurance de leur fédération sportive

→ déclarer l'accident dans les plus brefs délais auprès de la fédération concernée.

Pour les adhérents non licenciés : fournir dans les 3 jours au secrétariat du SMM la déclaration de l'accident faite par l'entraîneur sur papier libre et le certificat médical.

Secrétariat général du SMM

105 rue Maurice Arnoux 92120 MONTRouGE
Tél. : 01 42 53 70 88 (lun-ven. 12h-14h / 16h30-19h)
Email : contact@smm92.fr / Site Internet : smm92.fr